

Association FIGA RIDERS CLUB Centre d'animation Place du 08 mai 1945 et de la Paix

83830 Figanières

Président : Mr Guidet Ludovic

Moniteur : Mr Robin Castagné

Siret : 78868804200019



LA CHARTE DU PRATIQUANT VTT

Soucieuse du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des espaces naturels et d'une pratique en toute sécurité la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo) édite la charte du pratiquant VTT destinée à rappeler les principes de bases à suivre avant de s'élancer sur les chemins et sentiers.

- **Je respecte la nature, son environnement, les propriétés privées et je roule impérativement sur les sentiers balisés et ouverts par les organisateurs de la randonnée.**
- **Je respecte le Code de la Route, Le Code forestier, les arrêtés municipaux en tous lieux et toutes circonstances.**
- **Je reste discret et courtois avec les autres usagers.**
- **J'utilise un vélo en parfait état mécanique (notamment freins et passages de vitesses réglés/pneus gonflés) avec un équipement conforme à la réglementation.**
- **Je porte TOUJOURS un casque et j'ai avec moi un nécessaire de réparation. (y compris une chambre à air de rechange)**
- **Je maîtrise ma vitesse et j'adapte mon comportement aux conditions de terrain.**
- **Je maintiens un espace de sécurité avec le Vététiste qui me précède.**
- **Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres, équestres ou autres.**

Signature adhérent

Signature parents